ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

23 January 1987 **Doc. 5682**

REPLY

from the Committee of Ministers to Written Question No. 294 by Mr Hugosson

on air pollution

1. *Question* (18 September 1986)[1]

2. *Reply by the Committee of Ministers* (20 January 1987)

The Committee of Ministers has considered the points raised by Mr Hugosson in his Written Question No. 294 on air pollution.

It shares Mr Hugosson's concern regarding air pollution control. It is of the opinion that this problem should be dealt with on a pan-European scale. In both OECD and the Council of Europe, therefore, governments refer in such cases to the United Nations Economic Commission for Europe (ECE/UNO) and its Convention on Long-range Transboundary Air Pollution, adopted on 31 November 1979 and ratified by the vast majority of the thirty-five member countries. It was in that context that an agreement on a 30 % reduction in sulphur emissions has been negotiated. A similar agreement is under study concerning nitrogen oxides (mainly produced by motor vehicles).

In the implementation of the Council of Europe's third medium-term plan 1987–91 emphasis will be placed on the conservation and management of the environment, including the problems of environmental damage.

1. See Doc. 5633.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

23 janvier 1987 **Doc. 5682**

RÉPONSE

du Comité des Ministres à la Question écrite nº 294 de M. Hugosson

relative à la pollution de l'air

1. *Question* (18 septembre 1986)[1].

2. *Réponse du Comité des Ministres* (20 janvier 1987)

Le Comité des Ministres a pris connaissance des points soulevés par M. Hugosson dans sa Question écrite nº 294 relative à la pollution de l'air.

Il partage les préoccupations de M. Hugosson concernant le contrôle de la pollution de l'air. Il est d'avis que ce problème devrait être résolu à l'échelle paneuropéenne. C'est la raison pour laquelle, aussi bien à l'OCDE qu'au Conseil de l'Europe, les gouvernements se réfèrent dans ces cas à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU) et à sa Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance adoptée le 31 novembre 1979 et ratifiée par la très grande majorité des trente-cinq pays membres. C'est dans ce contexte que s'est négocié l'accord des 30 % de réduction des émissions de soufre. Un accord semblable est à l'étude concernant les oxydes d'azote (produits essentiellement par les véhicules à moteur).

Dans la mise en œuvre du troisième plan à moyen terme 1987–1991, une attention particulière sera portée à la protection et à la gestion de l'environnement, y compris les problèmes des dommages causés à l'environnement.

1. Voir Doc. 5633.